

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Objectifs du CDC logistique</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Plan d'accès</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Horaires d'ouverture</b>	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>Déchargement au magasin</b>	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>Packaging requis pour la marchandise</b>	<b>3</b>
5.1	Packaging requis pour les Palettes	3
5.2	Packaging requis pour les Colis	4
5.3	Packaging requis si le numéro de lot est demandé	4
5.3.1	Packaging requis pour les Palettes	4
5.3.2	Packaging requis pour les Colis	5
<b>6</b>	<b>Etiquetage requis pour la marchandise réceptionnée</b>	<b>6</b>
6.1	Etiquetage requis pour les Palettes	6
6.1.1	Etiquetage requis pour les Palettes mono-référence	6
6.1.2	Etiquetage requis pour les Palettes multi-références	8
6.2	Etiquetage requis pour les Colis	8
6.2.1	Etiquetage requis pour les Colis mono-référence	8
6.2.2	Etiquetage requis pour les Colis multi-références	9
<b>7</b>	<b>Les bordereaux de livraison</b>	<b>9</b>

## **1 Objectifs du CDC logistique**

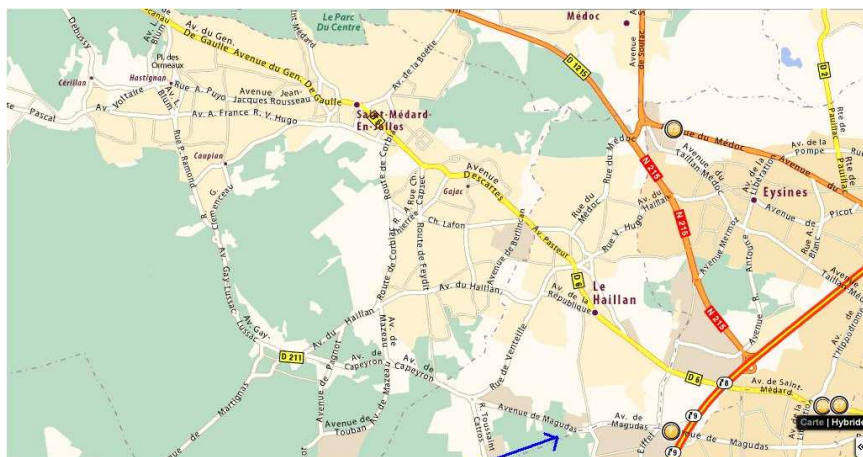
Les objectifs du présent Cahier des Charges Logistique sont :

- De préciser l'accès au magasin d'Achats Service au Haillan,
- De spécifier les procédures de réception des marchandises,
- De définir les modes d'emballage et d'étiquetage standards qui doivent être respectés pour toutes les livraisons de pièces, matières ou produits achetés par Achats Service,
- De favoriser les conditions de réception des produits,
- De permettre aux fournisseurs de proposer un emballage respectant nos règles au meilleur coût.

## **2 Plan d'accès**

ACHATS SERVICE ENCOTECH  
Espace Magudas  
1 avenue de Magudas  
33185 LE HAILLAN  
Tel . 33 5 56 12 71 80  
Fax . 33 5 56 47 81 04

Entrée dans la Zone Espace Magudas l'agence est au bout du 1<sup>er</sup> bâtiment.



**Achats Service Encotech**  
1 Avenue de Magudas  
33185 LE HAILLAN  
Tél. 05.56.12.7180

## **3 Horaires d'ouverture**

Les livraisons s'effectuent unique le matin entre 8h45 et 12h00 du lundi au vendredi.

## **4 Déchargement au magasin**

Le déchargement des marchandises est à la charge des fournisseurs.

## 5 Packaging requis pour la marchandise

L'emballage est un paramètre industriel au même titre que les caractéristiques du produit, et fait partie intégrante de la commande.

### 5.1 *Packaging requis pour les Palettes*

Les palettes doivent répondre aux spécifications suivantes :

#### Dimensions et Masse autorisées :

- Dimensions de la palette : 120x100cm ou 120x80cm
- Hauteur maximale de la palette avec la marchandise : 2,20m
- Poids maximum de la palette avec la marchandise : 1500kg

#### Matériaux autorisés pour les palettes :

- Le plastique
- Le bois

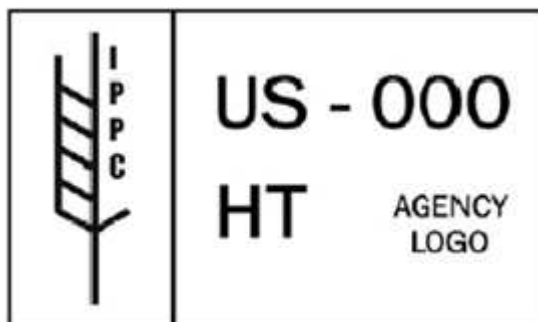
**Attention** : Les palettes en bois compressé ne sont pas acceptées

#### Traitements des palettes en bois :

Les palettes en bois doivent subir un traitement par la chaleur selon la norme ISPM15 (International Standards for Phytosanitary Measures - Guidelines for regulating wood packaging material in international trade).

**Attention** : Les traitements chimiques de type Bromure de Méthyle sont strictement interdits.

Une palette doit être marquée en suivant la méthode indiquée dans la norme. Un exemple de marquage est disponible ci-dessous. Si une palette ne comporte pas ce symbole, elle ne pourra pas être acceptée et fera l'objet d'un retour au fournisseur.



Marquage ISPM15

<b>Code du traitement</b>	<b>Type de traitement</b>
HT (requis)	Traitement par la chaleur
MB (un autre symbole que HT n'est pas acceptable)	Traitement au Bromure de Méthyle

### Manutention des palettes :

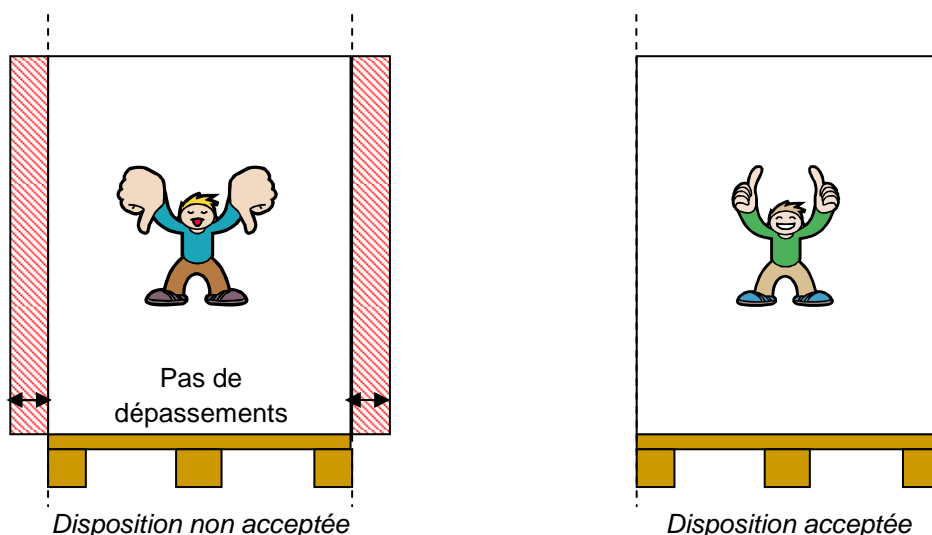
Les palettes doivent être transportables avec un gerbeur ou un transpalette électrique.

### Filmage :

Les palettes formées d'un empilage de plusieurs cartons doivent être filmées ainsi que toute autre palette qui peut s'avérer instable pendant le transport.

### Disposition de la marchandise sur les palettes :

La marchandise posée sur une palette ne doit pas dépasser les dimensions de la palette. En effet, cette disposition peut s'avérer dangereuse lors de la manutention de la palette dans les racks.



### 5.2 *Packaging requis pour les Colis*

Toutes les dimensions de carton sont acceptées. La seule contrainte à respecter est le poids maximum d'un colis contenant la marchandise. La limite autorisée est située à 25kg. Si un colis la dépasse, le fournisseur est prié de séparer la marchandise en plusieurs colis.

### 5.3 *Packaging requis si le numéro de lot est demandé*

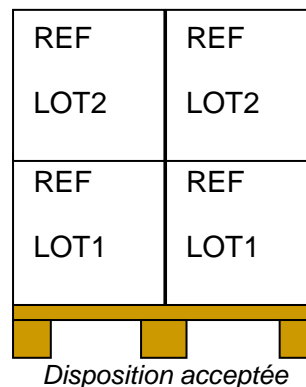
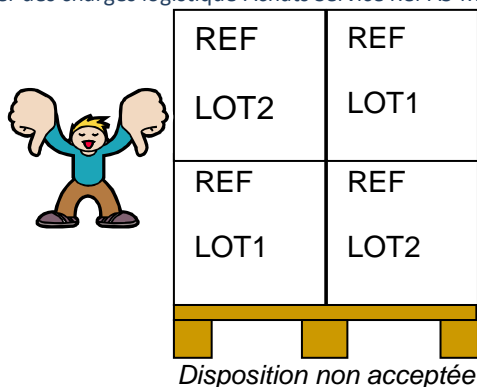
#### 5.3.1 Packaging requis pour les Palettes

Hormis les spécifications déjà citées ci-dessus pour les palettes, nous demandons à ce que la marchandise sur la palette soit regroupée par numéro de lot. En effet, les palettes sont déconditionnées par numéro de lot à leur arrivée. Il est donc important de pouvoir les séparer rapidement. Deux cas se présentent aux fournisseurs :

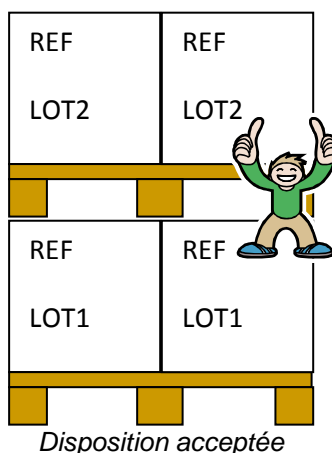
- Si la référence n'est pas gerbable, le fournisseur doit regrouper les cartons par numéro de lot sur la palette.

Cahier des charges logistique Achats Service Ref AS-M-20101221

**CONFIDENTIEL**

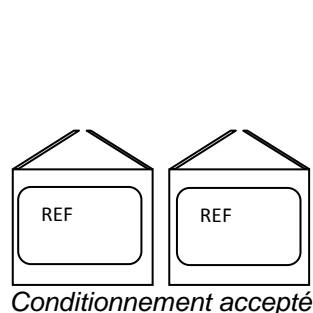
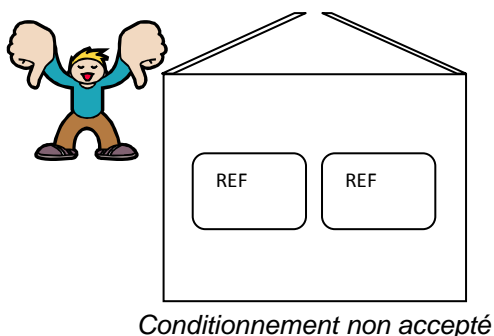


- Si la référence est gerbable, le fournisseur doit disposer chaque numéro de lot sur des palettes séparées et les superposer. S'il le faut, utiliser un carton vide pour compléter une couche avant de gerber.



### 5.3.2 Packaging requis pour les Colis

Hormis les spécifications déjà citées ci-dessus pour les colis, nous demandons à ce qu'un carton ne contienne qu'un seul numéro de lot.



## 6 Etiquetage requis pour la marchandise réceptionnée

De manière globale, l'identification doit être **visible** et surtout **lisible** à la réception.

L'utilisation de lecteurs Code à barre en réception nous amène à demander à nos fournisseurs un étiquetage munis de codes à barre. Les codes barres doivent être en **Code 39**. Celui-ci s'obtient à partir d'une police de caractères à intégrer sur Word ou Excel (si besoin, fournit par nos soins). La taille minimale de police acceptée est 25 (voir exemple ci-dessous pour tampon). Pour convertir un texte ou un numéro, il suffit de changer de police. Il faut tout de fois veiller à encadrer le mot avec le caractère « \* » pour que le code soit lisible par le lecteur. L'étiquetage devra comprendre à la fois l'information écrite et le code barre. Pour cela, nous proposons deux solutions aux fournisseurs : soit séparer les informations dans deux cases différentes soit intégrer l'écriture au code barre. Tout dépend du nombre de lignes disponibles sur l'étiquetage du fournisseur.

Exemple :

Arial	Code 39	c39hrp24dhtt
*Essai*	*E s s a i *	*Essai*

Dans les parties suivantes, les présentations proposées ne sont pas exhaustives. Par contre, leur contenu est à respecter.

### 6.1 *Etiquetage requis pour les Palettes*

#### 6.1.1 Etiquetage requis pour les Palettes mono-référence

La palette doit comporter une étiquette ou autre support contenant :

- Le numéro de commande
- La référence Achats Service
- Le numéro de lot fournisseur (si demandé)
- La quantité totale sur la palette
- Le numéro de la palette (Notation : X sur Y où X est le numéro de la palette et Y le nombre total de palette pour une commande et une référence Achats Service donnée)
- La quantité par carton sur la palette

Voici deux propositions qui se basent sur le format souhaité et les deux possibilités laissées aux fournisseurs :

<b>N° de Commande</b>	
2120001	* 2120001 *
<b>Référence Achats Service</b>	
PF11111	* PF11111 *
<b>Lot</b>	
12341234	* 12341234 *
<b>Quantité Palette</b>	
1000	* 1000 *
<b>Quantité par Carton</b>	<b>Palette</b>
5 x 150 1 x 250	<b>1 sur 10</b>

*Suggestion de présentation 1 pour les palettes*

<b>N° de Commande</b>	<b>Quantité Palette</b>
* 2120001 *	* 1000 *
<b>Référence Achats Service</b>	<b>Palette</b>
* PF11111 *	<b>1 sur 10</b>
<b>Lot</b>	<b>Quantité par Carton</b>
* 12341234 *	5 x 150 1 x 250

*Suggestion de présentation 2 pour les palettes*

De plus, si la palette se compose de plusieurs cartons, la quantité contenue dans chacun d'entre eux doit figurer sur celui-ci.

Par ailleurs, si un numéro de lot est demandé au fournisseur et que la référence n'est pas gerbable, il faudra placer une étiquette par numéro de lot sur la palette. Dans le cas où le

fournisseur a gerbé plusieurs palettes ensemble, il considèrera chaque palette indépendamment et apposera l'étiquetage adéquat.

**6.1.2 Etiquetage requis pour les Palettes multi-références**

Les palettes multi-références n'ont pas besoin d'identification spécifique. Ce sont les cartons qui porteront l'étiquetage. La manière d'identifier les cartons est disponible dans la partie suivante.

**6.2 Etiquetage requis pour les Colis**

**6.2.1 Etiquetage requis pour les Colis mono-référence**

Chaque colis doit comporter une étiquette ou autre support contenant :

- Le numéro de commande
- La référence Achats Service
- Le numéro de lot fournisseur (si demandé)
- La quantité du colis
- Le numéro du colis (Notation : X sur Y où X est le numéro du colis et Y le nombre total de colis pour une commande et une référence Achats Service donnée)

Tout comme précédemment, voici les deux propositions envisagées :

<b>N° de commande</b>	
<b>2120002</b>	<b>* 2120002 *</b>
<b>Référence Achats Service</b>	
<b>PF22222</b>	<b>* PF22222 *</b>
<b>Lot</b>	
<b>12341234</b>	<b>* 12341234 *</b>
<b>Quantité Colis</b>	
<b>100</b>	<b>* 100 *</b>
<b>Colis</b>	
<b>1 sur 2</b>	

*Suggestion de présentation 1 pour les colis*



<b>N° de commande</b>  <b>*2120002*</b>	<b>Quantité Colis</b>  <b>*100*</b>
<b>Référence Achats Service</b>  <b>*PF22222*</b>	<b>Colis</b>  <b>1 sur 2</b>
<b>Lot</b>  <b>*12341234*</b>	

*Suggestion de présentation 2 pour les colis*

### 6.2.2 Etiquetage requis pour les Colis multi-références

Les colis multi-références n'ont pas besoin d'identification spécifique. Ce sera chaque carton ou autre contenant (sac...) dans le colis qui portera l'identification requise.

## 7 Les bordereaux de livraison

Le bordereau de livraison de fournisseur doit contenir au minimum :

- Le nom du fournisseur et ses coordonnées,
- L'adresse de facturation,
- L'adresse de livraison,
- Le numéro du bordereau de livraison,
- Le ou les numéros de commande,
- La ou les références Achats Service,
- Le ou les numéros de lot fournisseur (si demandé),
- La ou les dates d'expiration par référence (si nécessaire),
- Le nombre de palettes ou de colis par référence,
- La quantité par palette ou par colis par référence,
- La quantité totale par référence.